CFT

COMPAGNIE FLUVIALE DE TRANSPORT

S. Fortrye 27 Octobre 2009

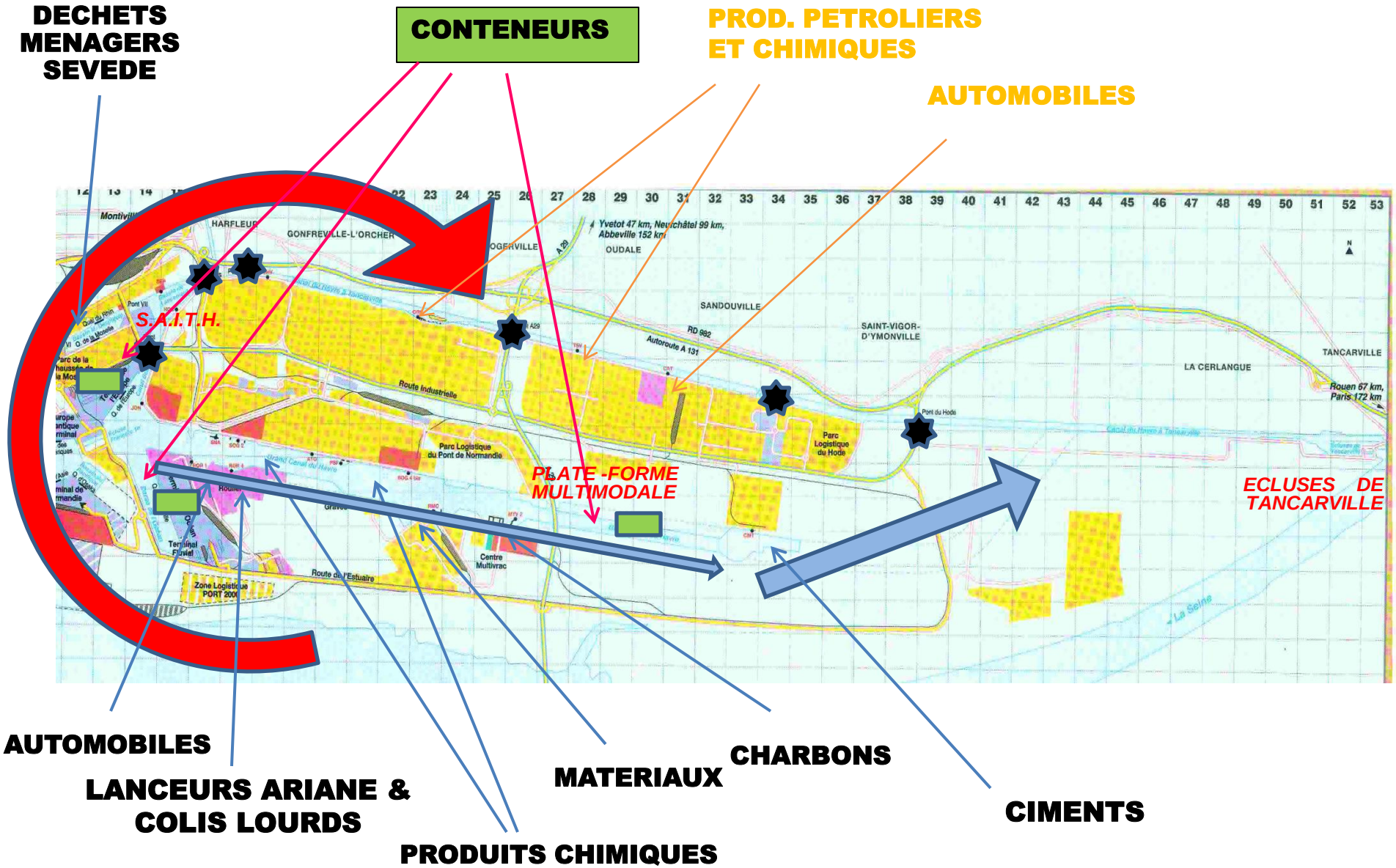

LE TRANSPORT FLUVIAL AU DEPART DU HAVRE NE CONCERNE PAS SEULEMENT PORT 2000 !

PROBLÉMATIQUE DE L'ACCÈS FLUVIO-MARITIME À PORT 2000

Accès NORD :

Régi pour les bateaux fluviaux par l'arrêté du 10 Janvier 2007 :

- hauteur de houle < à 1m20
- vitesse de vent < 21 noeuds
- visibilité > 2 milles nautiques
- sortie de nuit interdite avant 6 mois de pratique

= Impossibilité d'assurer un service régulier et garanti plus de 60 % du temps !

Accès SUD :

Exige des unités fluvio-maritimes dédiées inexistantes :

- sortie en mer = env. 11 km
- capacité limitée au-delà de Rouen:
  240 EVP pour un fluvio-maritime au lieu de
  352 EVP pour un convoi poussé en Seine

= régularité du service fluvial exposée aux aléas marins

= pollution :+ 44 % CO_2

= coût de transport : + 30 %

Accès SUD

Le Relèvement des ponts existants ✸ .....

.... résoudra-t-il l'interférence avec le trafic ferroviaire ?

.... permettra-t-il toujours le passage des convois de 4 niveaux de conteneurs HC ?

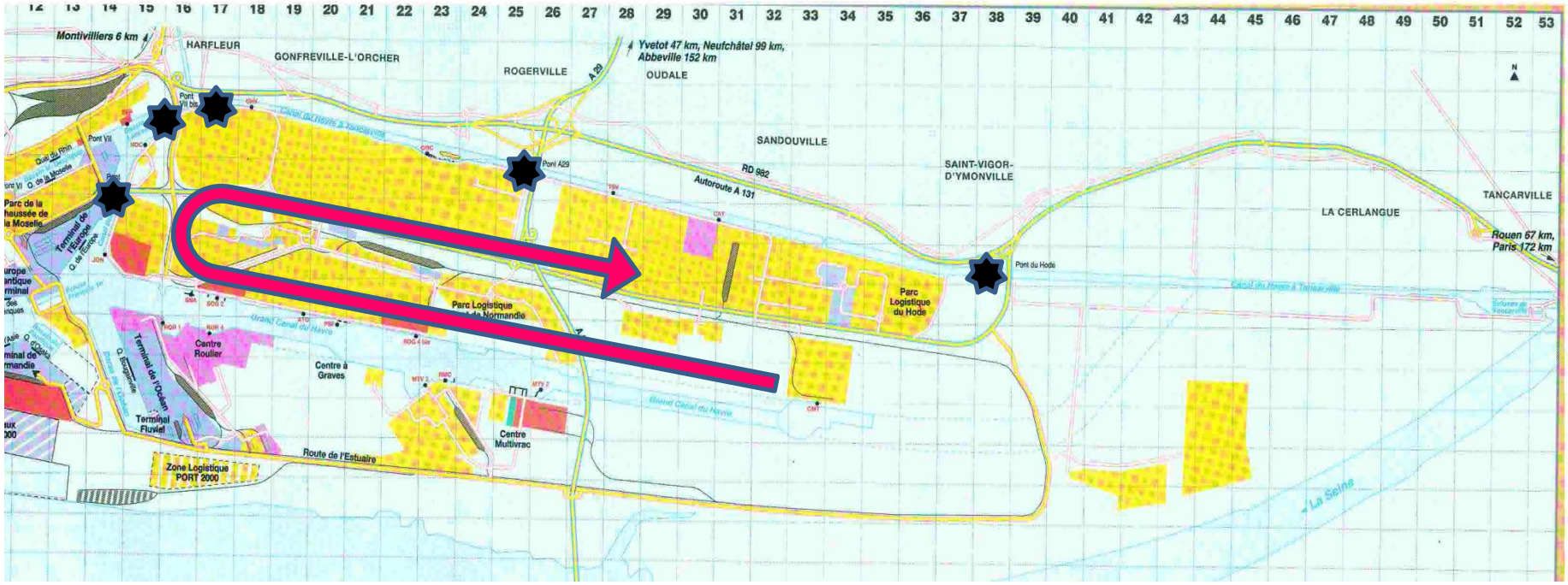

.... toujours une seule sortie fluviale et des kilomètres aller-retour inutiles !

... pas d'innovation possible en matière de matériel fluvial !

L' abaissement du plan d'eau du canal de Tancarville .....

.... nécessitera de nouvelles écluses ! ! ! = perte de temps pour les bateaux fluviaux !

..... permettra-t-il toujours :

- le passage des convois de 4 niveaux de conteneurs High Cube ?
- le chargement à enfoncement maxi des barges lourdes ?

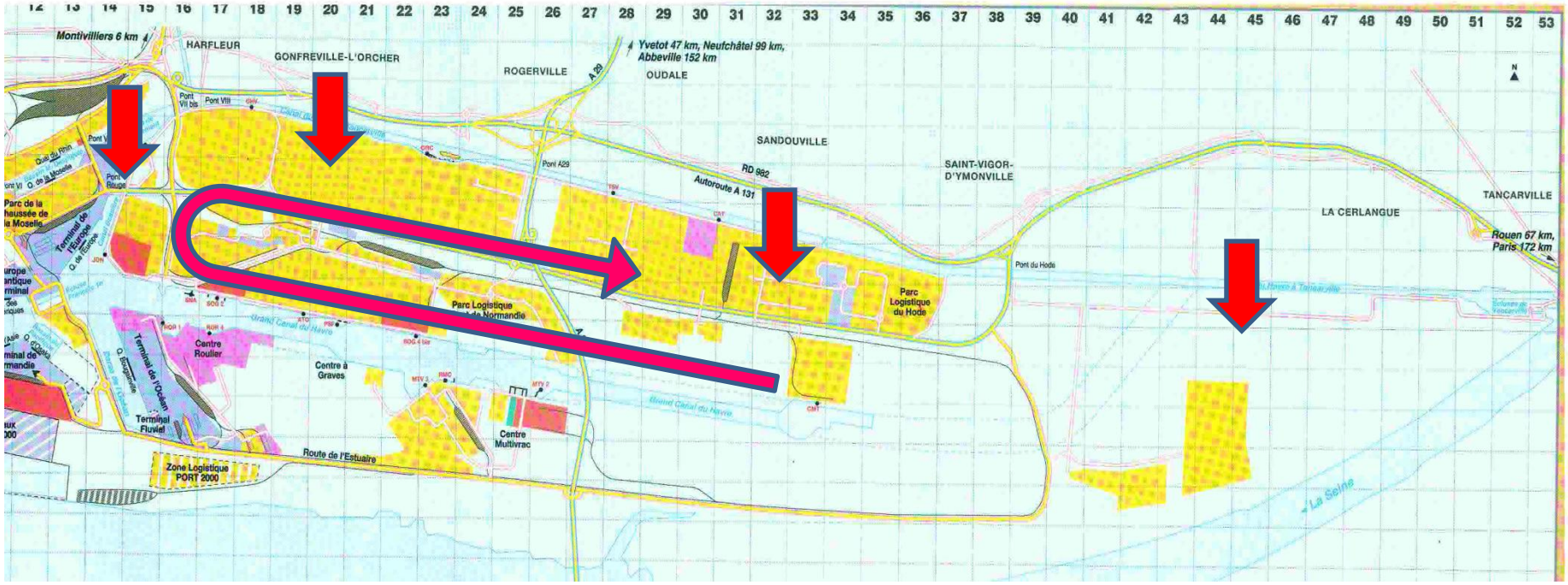

.... toujours une seule sortie fluviale et des kilomètres aller-retour inutiles !

... pas d'innovation possible en matière de matériel fluvial !

Prolongement GRAND CANAL :

A) Navigation :

Le prolongement <u>doit permettre le croisement, le virement et l'amarrage des bateaux fluviaux</u>

Prolongement GRAND CANAL :

B) Gabarit :

Le prolongement <u>doit permettre la mise en service d'un matériel fluvial innovant entre LE HAVRE et ROUEN</u> :

= 200 à 250 camions

AUTOMOTEURS DE 500 EVP

= 500 camions

CONVOIS DE 4 BARGES

Prolongement GRAND CANAL :

C) Berges :

Le prolongement doit favoriser l'implantation en rive Nord-Ouest de nouveaux chargeurs :

= berges protégées

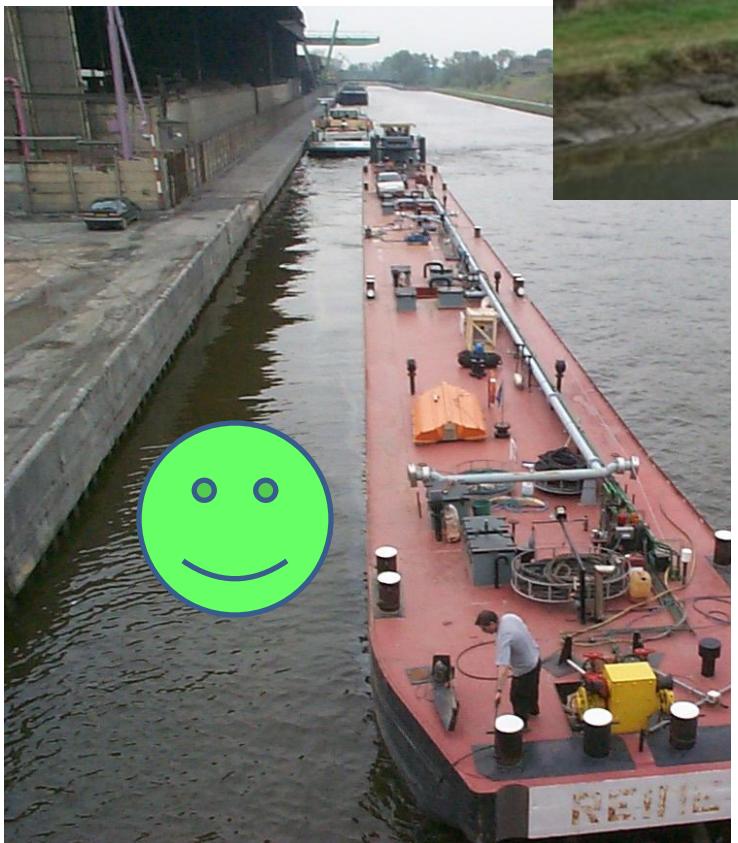

CFT
COMPAGNIE FLUVIALE DE TRANSPORT

un partenaire sûr et passionné
une logistique fluviale maîtrisée et adaptée aux nouvelles exigences

Merci de votre attention !